



## SOCAPS INFO N°13 – 2<sup>ème</sup> SEMESTRE 2015

L'Assemblée Générale de SOCAPS s'est déroulée le Mercredi 10 juin 2015 à proximité de Rouen. L'Assemblée Générale a donné à l'unanimité Quidus de sa gestion au Conseil d'Administration.

Il a été décidé de renouveler la tenue de l'assemblée générale à Rouen pour l'an prochain compte tenu des facilités logistiques que cela représente. L'activité s'est maintenue en 2014 dans un environnement incertain tirée par nos activités internationales.

Le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire est disponible en français sur demande en envoyant un mail à [contact@socaps.fr](mailto:contact@socaps.fr).

*Le Conseil d'Administration de SOCAPS SA*

### **DU MOUVEMENT DANS NOS AGENCES**



Nous avons le plaisir d'annoncer l'arrivée de Célia BASSEZ comme Assistante Commerciale Export.

Célia BASSEZ est titulaire d'un master en Ingénierie d'Affaires et a travaillé 4 ans au Crédit Agricole en tant que gestionnaire de back-office avant de nous rejoindre.



Par ailleurs, Justine Le VEZIEL rejoint nos équipes en tant qu'Assistante Commerciale France.

Justine LE VEZIEL est titulaire d'un BTS MUC et est déjà bien imprégnée du monde de l'industrie grâce à ces différentes expériences chez Schneider Electrique, Sanofi ou encore Aerazur.





## HABILITATIONS : UN SUJET RECURRENT

Nos clients et nos sociétaires nous posent régulièrement la question des habilitations et stages de formations préparatoires aux habilitations, qu'elles soient électriques, de sécurité, liées à la conduite d'engins de manutention ou autre.

Techniquement, l'habilitation consiste pour un employeur à autoriser son salarié à effectuer une action particulière dans les domaines listés ci-dessus. Il s'agit d'une obligation légale de protection des salariés qui peut avoir des impacts en terme de droit pénal du travail et d'assurance en cas de sinistre.

Pour les salariés de nos sociétaires, c'est donc parfaitement clair : nous devons donc nous assurer d'une conformité totale et permanente.

Pour les artisans sociétaires, il ne s'agit pas strictement d'une obligation légale ( un chef d'entreprise peut prendre la décision d'habiliter même sans avoir suivi le stage de formation adéquat), néanmoins la coopérative respecte les principes suivants :

- préconiser les solutions les plus à mêmes de favoriser les interventions sécurisées pour tous.
- sécuriser tout risque de remise en cause de notre couverture assurantielle en cas de sinistre.
- respecter les plans de préventions des sites sur lesquels nous intervenons et plus généralement les politiques sécurité de nos clients.

Nous avons donc développé un réseau de partenaires d'organismes de formation préparatoires aux différentes habilitations utiles pour nos interventions. Il peut s'agir d'un centre physique ou OnLine et cela en France et dans le monde.

N'hésitez pas à consulter [Justine LE VEZIEL](#) pour savoir si nous disposons d'une solution près de chez vous, ou à lui faire remonter vos besoins et recommandations locales.

Notre objectif prioritaire reste la **sécurité de tous, partout et tout le temps.**

